

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.102 Vœu relatif à l'installation du Centre médico-psychologique (CMP) du 5e/6e/7e sur le site Censier

Le Conseil de Paris,

Considérant que le pôle 5e/6^e/7^e du GHU Saint-Anne possède un centre médico-psychologique (CMP) situé 24, rue des fossés Saint-Jacques dans le 5e arrondissement depuis 1999 ;

Considérant que les CMP de ce secteur réalisent chaque année plus de 57 000 consultations par des infirmiers, psychologues, psychiatres ou assistants sociaux ;

Considérant que les CMP ont été créés pour assurer la prophylaxie, le dépistage, le diagnostic et le traitement des troubles psychiques au moyen de consultations médicales ;

Considérant que ces CMP représentent un maillon essentiel dans la chaîne de la prise en charge en psychiatrie générale ;

Considérant que le bailleur privé hébergeant le CMP a décidé d'une augmentation du loyer que le GHU Saint-Anne ne peut assumer ;

Considérant que cette option amènerait à ne plus avoir de CMP de psychiatrie publique dans les 5^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Considérant le projet d'aménagement du site Censier, dans le 5^e arrondissement, actuellement occupé par l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 ;

Considérant que les enseignements actuellement dispensés doivent être relocalisés sur le site de Picpus avant l'été 2021 ;

Considérant que l'Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF) chargé de la réhabilitation du site a mandaté la coopérative d'intérêt collectif Plateau Urbain pour étudier les possibilités d'occupation temporaire du site pendant les phases d'études ;

Considérant que la superficie recherchée par le CMP pour installer ses équipes trouverait parfaitement à s'intégrer sur le site de Censier ;

Considérant que les équipes de la Direction Générale du GHU Psychiatrie neurosciences sont en cours d'instruction de la faisabilité technique de cette implantation sur le site Censier.

Sur proposition de Florence BERTHOUT et les élus du groupe Indépendants et Progressistes, au nom de l'exécutif;

Émet le vœu que :

- La Ville de Paris soutienne et intervienne pour favoriser le projet d'installation dans les plus brefs délais du centre médico-psychologique du pôle 5e/6^e/7^e sur le site de Censier, si toutefois les conditions techniques sont réunies pour un accueil sur ce site.